



44^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissariat sur la République Bolivarienne du Venezuela

Intervention de S.E. M. Pierre-Louis Lorenz, Représentant permanent du Luxembourg

15 juillet 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation remercie le Haut-Commissariat pour son rapport et reste profondément préoccupée par la situation des droits humains extrêmement grave au Venezuela. Les décisions récentes du gouvernement vénézuélien concernant la nomination des recteurs du Conseil électoral réduisent encore davantage l'espace démocratique dans le pays et créent des obstacles supplémentaires à la résolution de la crise politique profonde que connaît le Venezuela.

Le Luxembourg est inquiet par ces nouvelles tentatives du gouvernement de miner la démocratie et l'Etat de droit, et par l'augmentation des violations des droits humains, bien documentée, au Venezuela. Il s'agit non seulement de graves violations des droits civils et politiques, mais également d'atteintes inacceptables aux droits économiques, sociaux et culturels de la population vénézuélienne. Des élections législatives et présidentielles libres, transparentes et crédibles qui respectent les normes internationales sont indispensables pour que le Venezuela surmonte la crise. Nous encourageons le Venezuela à coopérer pleinement avec le HCDH et la mission d'établissement des faits établie par ce Conseil.

Nous sommes également alarmés par les attaques contre les médias, telles que décrites dans votre rapport. Une presse libre est essentielle pour tout environnement démocratique.

Dans ce contexte, Madame la Haute-Commissaire,

Quelles sont les mesures que vous recommanderiez aux autorités vénézuéliennes pour garantir que les journalistes et autres professionnels des médias puissent exercer leur métier en toute sécurité ?

Je vous remercie.